

Rapport de la commission ad hoc chargée d'examiner le préavis municipal 02/2019

« Inspection du collecteur d'eaux usées dans le lit du Flon - Demande de crédit de CHF 60'000. -(hors TVA) »

La commission s'est réunie le lundi 04 mars 2019 dans la salle des commissions I. Après les rappels d'usage formulés par la Présidente du Conseil communal, Madame Catherine Roulet, la commission ad hoc s'est constituée comme suit :

Président : M. Jean-Pascal Blanc
Rapporteuse : Mme Eliane Parolini-Sutter
Membres : M. Corbaz Christophe
Mme Francine Etter
M. Sébastien Gallus
M. Pietro De Gregorio
M. Jean-Pascal Laedermann
M. Yves Spanhauer
M. David Vonarburg

La commission remercie Monsieur Michel Odier, Municipal des travaux et infrastructures, ainsi que Monsieur Vincent Porchet, chef de Service, pour avoir présenté le dossier de manière détaillée et bien documentée et répondu aux questions et remarques de façon précise et transparente.

Examen du préavis

A la lecture de celui-ci, il faut relever qu'il s'agit dans le cas présent d'un crédit pour une étape d'inspection et de contrôle sur un tronçon test de 1,5 km et non pas de réparations du collecteur.

La commune du Mont-sur-Lausanne, de par les conventions qui la lient avec ses voisines Epalinges et Lausanne, doit s'engager sur un montant de CHF 60'000 qui correspond à la clé de répartition définie en 1975. Le résultat de cette inspection permettra de chiffrer au mieux l'ampleur des travaux nécessaires sur la longueur totale de 4km dudit collecteur EU du Flon.

On notera que la commune d'Epalinges doit aussi se prononcer sur un préavis pour la partie du financement qui lui revient, alors que la commune de Lausanne financera les travaux par son budget de fonctionnement sans préavis de son

Conseil. Selon la convention qui lie les trois communes, c'est Lausanne qui agit en tant que maître d'œuvre du projet d'inspection puis de réparations du collecteur.

Conclusion

La commission ad hoc recommande, à l'unanimité de ses membres, au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne, d'accepter le préavis 02/2019 et d'accorder sur cette base à la Municipalité un crédit hors TVA de CHF 60'000.- relative au décompte de la répartition intercommunale des travaux d'inspection et de contrôle.

Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt, et à amortir en une étape par prélèvement sur le compte no 9280.01 "Réserve épuration - égouts".

Le Mont-sur-Lausanne, le 04 mars 2019

Le Président Jean-Pascal Blanc



Les Membres : Christophe Corbaz



Francine Etter



Sébastien Gallus



Pietro De Gregorio



Jean-Pascal Laedermann



Yves Spanhauer



David Vonarburg



La rapporteuse Eliane Parolini-Sutter

